



# Bulletin d'inscription

A retourner au plus tard le 20 juin 2022  
en Mairie de Génissieux

Rens. 04 75 02 60 99

## BROCANTE & VIDE GRENIER

### Dimanche 26 juin 2022

\* COORDONNEES et ATTESTATION SUR  
L' HONNEUR

Je soussigné(e),

NOM : .....

PRENOM : .....

Né(e) le ..... / ..... / ..... à .....

ADRESSE : .....

CP : ..... VILLE : .....

TELEPHONE : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

MAIL : .....

✓ Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels usagers.

✓ Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à ....., le ..... / ..... / 2022

Dans le cadre du règlement général de la protection des données, les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées pour le Vide Grenier du 5 juin 2022 et sont destinées uniquement au service administratif.

Signature

PIECES A  
JOINDRE

- ✓ La photocopie (R/V) de ma carte d'identité ou carte professionnelle
- ✓ Un chèque à l'ordre de l'association ASG FOOT selon les mètres linéaires souhaités :

5 ml soit 15€

10 ml soit 30€

15 ml soit 45€

20 ml soit 60€

25 ml soit 75€

30 ml soit 90€

## Dimanche 26 juin 2022 - Génissieux

- Le vide grenier est ouvert à tous, professionnels et occasionnels, conformément aux lois en vigueur.
- Les exposants professionnels doivent être munis de leur carte professionnelle à jour, K.bis ou registre du commerce.
- Les exposants occasionnels doivent être munis d'une pièce d'identité.
- Les textes précisent que le particulier ne peut exposer que des objets personnels et usagés pour la revente.
- Sont interdits sur les stands : armes, alimentaire, animaux, plantes et articles neufs.
- Déballage à partir de 6 heures - emplacement réservé jusqu'à 8h30.
- Le prix du stand est fixé à 15,00€ pour 5 mètres linéaires minimum (30€ pour 10m, 45€ pour 15m etc...)
- Pour un problème de bon voisinage, prévoir entre les stands un espace de circulation.
- Les exposants sont placés par les organisateurs.
- Il est demandé de respecter les passages de sécurité (Pompiers, SAMU,...).
- Les exposants sont responsables de leur stand pendant toute la durée de la manifestation.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de partir - remballage à 19h.
- L'organisation ne prend pas la responsabilité des conditions atmosphériques (pas de remboursement).

Formulaires d'inscriptions : téléchargeables sur

[www.genissieux.fr](http://www.genissieux.fr)



Commune de Genissieux

Renseignements Mairie de GÉNISSIEUX - 04 75 02 60 99 - [communication.genissieux@orange.fr](mailto:communication.genissieux@orange.fr)

\* L'organisation ce vide grenier dépendra des mesures sanitaires en vigueur.

